



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	028	14
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 15 juin 2023	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	Absents représentés : MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	Absente excusée : MME CHARREAU
VOTANTS : 23	Absents : M. BETTI et MME TISSOT
	MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que compte tenu des évolutions de postes et des propositions d'avancement de grade déterminées pour l'année 2023, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°2022-051 du 24 novembre 2022, portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - catégorie C, en raison de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade, à compter du 01/09/2023 d'un agent de la filière administrative,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé actuellement par cet agent, à compter du 01/09/2023

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation actuelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE202302814-DE

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Titulaire TNC	contractuel TC	contractuel TNC
Cat A	Attaché Principal	2	1	0	0	0
	Attaché	0	1	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	4 + 1	4	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	2 - 1	2	0	0	0
	Adjoint Administratif	4	3	0	1	0
	TOTAL Filière Administrative	13	12	0	1	0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	0	0
Cat C	Agent de Maitrise Principal	2	2	0	0	0
	Agent de Maitrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	9	7	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	13	10	0	0	0
	Adjoint Technique	16	10	0	3	1
	TOTAL Filière Technique	41	29	0	3	1
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Animateur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation	19	8	0	4	4
	Total Filière Animation	22	11	0	4	4
	TOTAL GENERAL	79	55	0	8	5

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 27/06/23
et de la publication le : 27/06/23
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Edouard MATT